

# Vice cahé véhicule occasion

Par gregtoulouse, le 04/05/2015 à 09:54

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule d'occasion à un particulier samedi 02/05/15, plusieurs anomalie :

- le vendeur me l'a vendu avec des options (versions) inexistantes pourtant mentionnées dans son annonce, je ne m'en suis pas rendu compte tout de suite,
- ensuite, le plus important : ce véhicule est équipé de radars de recul, le vendeur me signale qu'ils sont déconnectés car il n'utilisé pas cette option. En rentrant, après multiples échanges avec des forums de cette marque de VL (BMW), je me suis rendu compte en démontant et en accédant au module de cette option, que la carte électronique était tout oxydée depuis un moment et que cela, inévitablement, ne fonctionnait pas.

Ais-je un recourt possible?

Merci d'avance.

### Par aguesseau, le 04/05/2015 à 10:26

bjr,

si votre vendeur vous a indiqué que le radar de recul ne fonctionnait pas, je ne vois pas quel recours vous auriez sachant que ce n'est pas un vice caché mais bien apparent. pareil pour les options que vous pouviez vérifier avant l'achat. cdt

# Par gregtoulouse, le 04/05/2015 à 11:04

bonjour, merci de votre réponse. Non il ne ma pas dit que cela ne fonctionner pas , il m'a juste indiquer qu il devait etre deconnecter car lui il ne s'en servais pas

# Par moisse, le 04/05/2015 à 18:11

### Bonsoir,

S'il y a un moyen de déconnecter le service, ce qui est probable, vous ne pouvez accuser le vendeur de mauvaise foi.

Le souci est de peser les couts d'un recours sans certitude de prospérité, et l'inconvénient relevé.